

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 29 NOVEMBRE 2012**  
**20 H 30**

**Président** : M. Jean THERY, Maire

**Présents** : Mme Françoise ARNOULD, Mme Jeanne MIDOL - Messieurs Pierre FAIVRE, Marc BARBAUD, Michel PIERRE, Alain CABUT, Christian DE CONTENCIN, Serge BRETEGNIER et Jim STRITTMATTER

**Secrétaire de séance** : M. Jim STRITTMATTER

**Date de la convocation** : 20 novembre 2012

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**1°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 septembre 2012**

Rectification à apporter au compte-rendu du conseil du 13 septembre 2012, sur les montants de la délibération budgétaire modificative n° 1, comme suit :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
61521 – Entretien de terrain	+ 3 500	
023 - Virement Section d'investissement	+ 2 650 <i>remplacer par</i> <b>+ 1 650</b>	
Excédent du BP 2012		- 6 150 <i>remplacer par</i> <b>- 5 150</b>

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
2188- Panneaux de signalisation	+1 150	
2315-Plus-value Travaux Programme Mirlory	+ 500	
021 – Virement section de fonctionnement		+ 2 650 <i>remplacer par</i> <b>+ 1 650</b>

Après avoir validé cette modification, le Conseil approuve à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 13 septembre 2012.

**2°) O.N.F. : Programme d'actions 2013**

Après avoir entendu les explications sur le programme d'action 2013 présenté par M. Faivre Pierre, Adjoint délégué au Bois et Forêt, le Conseil suit l'avis favorable émis par la commission des Bois, pour les travaux prévus en 2013 :

- Entretien des parcelles 33r, 37r, 27r et 28r, et plantation de feuillus sur les parcelles 27r et 28r, pour un montant estimé à 5 650 € HT.

Le Conseil charge M. FAIVRE de négocier l'achat des plants.

Le devis définitif sera à valider lors d'une prochaine réunion.

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

Monsieur Théry informe les élus de la création d'une nouvelle contribution à charge des collectivités, suite à la signature du contrat d'objectif signé entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'O.N.F. le 29 octobre 2011, pour la période 2012/2016. En plus du maintien des frais de garderie, il est créé une contribution supplémentaire annuelle à l'hectare : le montant a été fixé à 2 euros/l'hectare.

### 3°) Gestion des bâtiments publics : création d'un comité consultatif

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été décidé de constituer un comité consultatif concernant le devenir des bâtiments communaux.

Les personnes intéressées par ce dossier se sont donc inscrites en mairie.

Le Conseil valide la composition du comité de travail comme suit :

- M. le Maire, Président
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux
- Mme Catherine RIGAL
- M. Lucien COTE
- M. Dietrich HEUSER
- M. Alain DROUET
- M. Rémy JOLY
- M. Christian NICOD
- M. Jacques BOSQUET
- M. Fabrice BLONDELLE
- M. Paul CANTONI
- M. Denis ROUGE

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### 4°) Bâtiment du lycée du Bois : étude de faisabilité

Vu la cession de l'ensemble des bâtiments situés route de Buffard par la Région au profit de la commune, il est nécessaire de faire établir une étude de faisabilité pour connaître les possibilités d'y installer le groupe scolaire.

Le Cabinet BLONDEAU Ingénierie a été sollicité et présente un devis portant sur le diagnostic complet sur la structure, le chauffage/ventilation et les réseaux des 4 bâtiments, pour un montant de 14 300 € HT (soit 17 102.80 € TTC).

Afin de vérifier l'état actuel des bâtiments et prévoir leur évolution possible, le conseil valide cette étude, et inscrit les crédits nécessaires au Budget Primitif 2013 (article 2031).

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### 5°) Prévision des travaux d'assainissement 2013 (rue du Bas de la Fin) : contrat d'honoraires

Vu le programme des travaux à réaliser au cours de l'année 2013 *-rue du Bas de la Fin-* estimé à 79 534 € TTC et considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à un cabinet pour mener à bien l'étude et le suivi de la réalisation des travaux, le Conseil Municipal accepte la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet ANDRE, pour un montant total de 3 500 € HT (4 186 € TTC) et autorise M. le Maire à signer les marchés correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce projet.

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### 6°) Assurance des risques statutaires : Adhésion contrat groupe SOFCAMP

Le Centre de gestion a été chargé d'engager une consultation du marché en vue de souscrire, dans le cadre d'une procédure de marché négocié, un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel communal en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Le Centre de Gestion a informé la collectivité de la décision de son Conseil d'Administration en date du 20 juin 2012 d'attribuer le marché à la compagnie CNP avec l'intermédiaire de la SOFCAP.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'adhérer au contrat groupe de garantie des risques statutaires des personnels, pour une durée de 4 années, avec effet au 1er janvier 2013, conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura avec la SOFCAP, selon les conditions définies ci-dessous :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à l'IRCANTEC	Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL
Accident du travail	Décès
Maladie imputable au service	Accident de service et maladie imputable au service
Maladie grave	Maladie ordinaire
Maternité	Longue maladie
Paternité	Maladie de longue durée
Maladie ordinaire	Maternité
	Paternité
<b>TAUX</b>	
<b>1.05 %</b>	<b>5.89 %</b>
<b>Franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire</b>	

- AUTORISE le Maire à signer tout document, contrat et avenant à intervenir en référence à ladite procédure.

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### 7°) Mutuelle Nationale Territoriale : assurances « Garantie Maintien de Salaire »

M. le Maire expose au conseil que les collectivités territoriales peuvent contribuer à la complémentaire santé (mutuelle) et à la prévoyance (garantie maintien de salaire) de leurs agents.

Depuis plusieurs années, la commune participe à hauteur de 25 % à la garantie « prévoyance » (les 75 % restant à la charge des salariés). Le risque complémentaire « santé » exige en effet des solutions sur mesure, souvent individualisées en fonction des souhaits de chaque agent.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil ne peut plus apporter une aide sous forme de subvention, mais doit décider d'un montant annuel par agent.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique paritaire, le Conseil Municipal décide :

- de participer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, comme suit :
  - o Agent à temps complet : 6 €/mois (soit 72 €/an)
  - o Agent à temps partiel : 5 €/mois (soit 60 €/an)

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget 2013.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### 8°) Personnel communal : création d'un poste de Rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

Après avoir entendu M. le Maire et vu l'avancement de grade au titre de la promotion interne pour un agent communal nécessitant la création d'un poste de Rédacteur, le Conseil accepte et adopte la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012, et modifie la délibération du 28 janvier 2005 instituant l'I.E.M.P., indemnité allouée au poste occupé.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 et se présente comme suit :

GRADES ou EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS	DUREE HEBDOMADAIRES	STATUT
<b>Filière administrative</b>				
Rédacteur	B	1	35 heures	Titulaire
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	0	<b>POSTE SUPPRIME</b>	
<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	25 heures	Titulaire
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35 heures	Titulaire
	C	1	12 heures	Non-titulaire
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>		

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### 9°) Rapport annuel d'activités 2011 du Syndicat des eaux du Bel Air

Mme Jeanne MIDOL expose les informations principales (données techniques et financières) du bilan annuel transmis par le syndicat des Eaux du Bel Air, pour l'année 2011.

L'eau de consommation est, comme les années précédentes, de bonne qualité.

Le conseil prend acte de ce rapport qui peut être consulté en mairie.

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### 10°) Rapport annuel d'activités 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Monsieur Pierre FAIVRE, délégué au SICTOM présente le rapport du SYDOM du Jura 2011 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil prend acte de ce rapport annuel qui peut être consulté en mairie.

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

### 11°) Délibération budgétaire modificative n° 2

La décision budgétaire modificative n° 2 concerne essentiellement :

- cession de deux petites parcelles de terrains situées à Bel Air: Ouverture des crédits d'un montant de 200 €
- acquisition des radars pédagogiques, (dépense prévue au chapitre 21, et payée au chapitre 23), d'un montant de 9 000 € (frais d'installation inclus)
- acquisition d'un logiciel pour le tableau numérique, prévision budgétaire 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de modifier le budget comme suit :

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
2313 – Immob. Corporelles en cours « Constructions »	+ 9 200	
024 – Produits des cessions d'immobilisations		+ 200
2188 – Autres immobilisations corporelles	- 1880	
21578 – Autre matériel et outillage de voirie	- 7720	
205 – logiciel	+ 600	

**10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE**

## 12°) Projet NUMERIZE : archivage électronique des registres d'Etat Civil

Suite à la visite de la société NUMERIZE de Bischwiller, proposant la numérisation de l'ensemble des actes d'Etat Civil de la commune depuis 1800 à ce jour, dont le but principal est de sécuriser l'ensemble des actes de l'Etat Civil (en cas de vol, détérioration, incendie....) et permettra également de faciliter les recherches d'acte d'état-civil, sans détériorer les registres (recherche par nom, date...), le Conseil Municipal accepte de confier cette prestation à cette société, et valide le devis présenté, d'un montant de 3 578.67 € TTC.  
Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2013.

10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

## 13°) Servitude ERDF : passage de lignes souterraines

Suite à la signature d'une convention de servitude avec ERDF en date du 25 juin 2010 pour le passage de lignes souterraines sur la parcelle AD numéro 655 (lotissement Grange Flocard), le conseil autorise le Maire à signer tous les actes afférents à l'authentification par acte notarié de la servitude concernant cette parcelle.

10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

## 14°) Location du logement communal de la Poste : validation

Le Conseil valide la mise en location du logement de la Poste à Mme Françoise DUBOIS, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012 :

- bail d'une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction
- loyer mensuel de 406.38 € révisable chaque année au vu de l'indice de référence des loyers
- Provision pour charges de 20 €
- Dépôt de garantie : 406.38 €

10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

## 15°) Participation aux voyages scolaires

Une aide financière d'un montant de 40 € sera allouée pour une élève de Port-Lesney ayant participé à un voyage scolaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune à l'article 65748.

10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

## 16°) Travaux de mise aux normes 2 étoiles au Camping Municipal

PROFESSION SPORT demande au Conseil Municipal, si la commune peut réaliser les travaux d'accès au bloc sanitaire principal pour les personnes à mobilité réduite, dans le but de finaliser son dossier de maintien du camping « Les Radeliers » en 2 étoiles.

La commune étant propriétaire de ce bâtiment, le Conseil donne un avis favorable à cette réalisation, et charge M. le Maire de faire établir des devis comparatifs, pour inscrire cette dépense au budget primitif 2013.

10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

## 17°) Modification de la délibération fixant le tarif de location des salles du lycée du bois aux nouvelles associations utilisatrices des locaux

Dans sa séance du 13 septembre dernier, le conseil municipal avait délibéré pour fixer les tarifs d'occupation des salles situées route de Buffard, aux associations.

L'association « les Crayons de couleur » souhaite également utiliser une salle pour ses activités.

Afin de pouvoir leur imputer également le prix de location, le Conseil doit modifier la délibération du 13 septembre 2012, comme suit :

150 € : *Crayons de couleur et toutes autres associations sans activités hebdomadaires.*

Les autres conditions restent en vigueur.

10 POUR – 0 ABSTENTION – 0 CONTRE

## 18°) Questions Diverses

→ **Container à textile** : Le SICTOM de la zone de Dole propose d'installer un container à textile sur la commune de Port-Lesney. Le Conseil donne un avis favorable, et souhaite que ce container soit déposé près de l'ancienne Forge, à proximité du bac à verre. La collecte des textiles s'effectuera par COOP'AGIR, 1 fois par semaine.

→ **Circulation « rue Edgar Faure »** : une remarque est faite sur le stationnement des véhicules à certains endroits de la « rue Edgar Faure », et à d'autres voies communales, stationnement qui perturbe la circulation et empêche certains longs véhicules, de circuler. Un rappel sera fait dans une prochaine brève.

→ **Chiens en divagation** : Un nouveau rappel sera fait aux propriétaires de chiens en divagation, suite à plusieurs plaintes des habitants et de personnes extérieures au village.

→ **Concession cimetière** : Démolition du monument funéraire au cimetière appartenant à la famille FAUQUE qui constituait un péril pour les personnes fréquentant le cimetière et pour les monuments funéraires voisins. Afin de respecter la donation faite par la famille FAUQUE, le caveau n'a pas été détruit, et la concession ne fait plus l'objet d'une mise en état d'abandon.

→ **Demande des habitants** : Nettoyage du massif rue de Mirlory et du chemin des Vionnières à prévoir.

→ **Radars pédagogiques** : un relevé des vitesses enregistrées sera réalisé par la commune et un compte-rendu sera fait à une prochaine réunion.

→ **Action de sensibilisation gare de Mouchard** : A compter du 9 décembre 2012, suppression totale des arrêts TGV à la gare de Mouchard.

Une action est organisée dimanche 9 décembre 2012, afin d'arrêter deux TGV dans la journée, pendant 2 minutes, dans le but de prouver qu'un arrêt de 2 minutes est compatible avec l'ensemble du trafic menant ou venant de Paris, sans pénaliser les usagers.

- TGV qui passera vers 9h45, à destination de PARIS
- TGV qui passera vers 20h15, venant de PARIS

→ **Souscription « fontaine »** : Le dossier de rénovation des fontaines du village progresse ; l'ensemble des subventions sollicitées par la collectivité, ont été accordées. Afin de finaliser ce projet, la collectivité doit lancer un appel au mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine, afin de collecter les dons pour permettre la sauvegarde du château d'eau, des fontaines, des lavoirs et des abreuvoirs.

→ **Véloroute** : M. Théry et ses adjoints ont rencontré le Conseil Général pour finaliser les travaux de la piste cyclable entre Port-Lesney et Mouchard : entretien, marquage au sol et panneau.

→ **Dates à retenir** :

- TELETHON, organisé par l'association des Maire et Adjoints de Port-Lesney, les 7 et 8 décembre prochain à la salle des fêtes de Port-Lesney
- Arbre de Noël pour les enfants du village, dimanche 16 décembre 2012

Fin de la séance : 22 h 40.

Le Secrétaire de Séance,  
M. Jim STRITTMATTER

Le Maire  
M. Jean THERY